

ACTION URGENTE

LIBÉRATION D'UN JOURNALISTE DÉTENU ARBITRAIREMENT

Le 7 décembre, les autorités houthies *de facto* ont libéré le journaliste Younis Abdelsalam. Âgé de 28 ans, il était détenu arbitrairement sans inculpation ni procès depuis le 4 août 2021 par les Houthis à Sanaa, la capitale du Yémen, pour s'être opposé de manière pacifique aux autorités. Pendant sa détention, il a été soumis à une disparition forcée pendant plusieurs semaines, détenu à l'isolement et au secret, et privé d'accès aux soins médicaux dont il avait besoin.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Le journaliste **Younis Abdelsalam**, 28 ans, a été libéré le 7 décembre après avoir été maintenu en détention arbitraire par les autorités houthies *de facto* pendant plus d'un an dans un centre géré par les services de sécurité et de renseignement à Sanaa, au Yémen.

Le 4 août 2021, Younis Abdelsalam a été arrêté arbitrairement par les forces de sécurité houthies à Sanaa alors qu'il se promenait le soir dans son quartier, al Ghadeer. Il a été placé pendant une nuit dans une cellule souterraine dans un centre de détention non officiel proche de l'aéroport international de Sanaa, avant d'être transféré dans un centre géré par les services houthis de sécurité et de renseignement à Sanaa. Selon son frère, il était menotté et a été contraint de s'uriner dessus dans la cellule souterraine. Pendant un interrogatoire, des agents des forces de sécurité lui ont donné des gifles et des coups de pied. Il n'a été inculpé à aucun moment durant sa détention et n'a pas non plus comparu devant un juge. Son avocat n'avait pas été autorisé à lui rendre visite ni à s'entretenir avec lui depuis son arrestation. D'après son frère, il a été détenu pour s'être opposé de manière pacifique aux autorités.

À la suite de son arrestation arbitraire, Younis Abdelsalam a été soumis à une disparition forcée pendant plusieurs semaines, placé à l'isolement pendant 80 jours et détenu au secret pendant au moins trois mois.

Le 19 janvier 2022, son avocat a déposé une requête auprès du parquet pénal spécial demandant la libération de Younis Abdelsalam en invoquant le caractère arbitraire de sa détention. Un mois plus tard, les services de sécurité et de renseignement ont demandé à sa famille de verser une caution pour sa libération. Elle a payé la somme requise, mais il n'a pas été libéré pour autant. Les services de sécurité et de renseignement ont alors informé ses proches que son dossier allait finalement être transféré au parquet pénal spécial.

Amnesty International a examiné un document médical qui mentionne le fait que Younis Abdelsalam est atteint de troubles mentaux nécessitant un suivi et des soins médicaux réguliers. Selon son frère, il a été privé de soins adéquats tout au long de sa détention, malgré la dégradation de sa santé mentale du fait de ses conditions de détention.

Dans un message adressé à Amnesty International, le frère de Younis Abdelsalam a remercié le mouvement pour sa mobilisation en faveur de sa libération.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Younis Abdelsalam (il)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 69/22.

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde31/5879/2022/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

